

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 16 août 2016 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :

Christian Alary, (SPVM)

Céline Forget

Jacqueline Gremaud

Marie-Josée Nobert

Stephen Zakrzewski, (SPVM)

Absentes :

Membres :

André Brideau

Edison Ramirez

Stéphane Robitaille (SIM)

La réunion débute à 9h30.

1. Adoption de l'ordre du jour

a) Adoption de l'ordre du jour

- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

2. Nouveaux dossiers

a) Demande pour l'obtention de vignettes du secteur numéro 2 pour les résidants du bâtiment sis au 165, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

- Les membres du Comité ne recommandent pas l'émission de vignettes du secteur numéro 2 pour les conciergeries situées sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine puisqu'elles possèdent des stationnements souterrains et qu'il existe une possibilité de stationner sur les rues avoisinantes.

b) Demande relative au stationnement sur l'avenue Maplewood et le boulevard Mont-Royal suite à une pétition

- Les membres du Comité recommandent :
 - de ne pas rétablir les espaces de stationnement excédentaires réservés aux vignettes sur le boulevard Mont-Royal, puisque en tout dix-sept vignettes, ont été émises pour le secteur numéro 1 et que les zones de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes de ce secteur offrent maintenant 20 espaces qui se retrouvent sur le boulevard Mont-Royal (dix-sept espaces) et sur l'avenue Fernhill (trois espaces), aucun espace supplémentaire n'est nécessaire ;
 - de ne pas instaurer de restrictions sur l'avenue Maplewood puisque les observations réalisées en 2010 et 2016 confirment qu'il y a toujours des espaces de stationnement disponibles ;
 - de ne pas implanter un système de vignettes puisque, selon la *Politique de stationnement réservé aux résidants* de l'Arrondissement, un système de stationnement sur rue réservé aux résidants vise à favoriser les résidants dans les situations où les activités locales (générateurs d'affluence) viennent affecter la demande en stationnement au point de créer une rareté d'espaces de stationnement dans un secteur résidentiel. Or, il a été démontré par les observations qu'il y a toujours des espaces de stationnement disponibles ce qui mène à conclure qu'il n'existe pas de problème de stationnement existant pour les résidants de l'avenue Maplewood et du boulevard Mont-Royal.

- c) Demande relative au stationnement sur l'avenue Maplewood et le boulevard Mont-Royal suite à une demande de deux résidents de l'avenue Maplewood
- Les membres du Comité recommandent :
 - de ne pas implanter un système de vignettes sur l'avenue Maplewood entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Gorman puisque les observations réalisées en 2010, 2013 et 2016 ne le justifie pas ;
 - de ne pas instaurer une limite de durée maximale de temps pour le stationnement sur le boulevard Mont-Royal entre les avenues Gorman et Fernhill puisque une section de ce tronçon comporte déjà une zone réservée aux détenteurs de vignettes suffisantes pour les besoins des résidents.
- d) Demande relative au stationnement sur l'avenue Maplewood et le boulevard Mont-Royal suite à une demande d'une résidente de l'avenue Maplewood
- Les membres du Comité recommandent :
 - de ne pas implanter un système de vignettes sur l'avenue Maplewood puisque les observations réalisées en 2010 et 2016 confirment qu'il y a toujours des espaces de stationnement disponibles ;
 - de ne pas instaurer une limite de durée maximale de temps pour le stationnement sur le boulevard Mont-Royal puisque les observations réalisées en 2015 et 2016 confirment qu'il y a toujours des espaces de stationnement disponibles ;
 - de ne pas interdire le stationnement de nuit sur le boulevard Mont-Royal puisqu'aucune problématique n'a été répertoriée qui justifierait cette interdiction.

3. Points d'information

- a) Suivi de la recommandation du Comité émise le 14 juillet 2015 – Présentation de la nouvelle installation d'une bordure de béton amovible avec une enseigne d'arrêt obligatoire pour accentuer la signalisation existante sur l'avenue Stuart à l'intersection de l'avenue Saint-Viateur
- b) Suivi de la recommandation du Comité émise le 15 mars 2016 – Présentation du nouveau marquage prévu pour l'avenue Van Horne entre les avenues Rockland et Pratt
- c) Présentation de la nouvelle installation d'un tréteau à l'intersection des avenues Villeneuve et McNider près de l'entrée du parc Ludger-Beauregard

4. Pour discussion

- a) Demande relative à la courbe des avenues Hartland, Ainslie et Kelvin
- Les membres du Comité recommandent :
 - que l'ajout de deux arrêts obligatoires sur les avenues Hartland et Ainslie soit envisagé à cette intersection ;
 - que cet ajout envisagé soit vérifié par un agent technique en circulation de la Ville-centre ;
 - que ce point soit revu à la prochaine réunion du Comité, suite à cette vérification.

5. Varia

- a) Inscription de la limite de 30km/h à l'arrière des véhicules de l'Arrondissement
- Les membres du Comité recommandent :
 - que la collaboration du Service des communications de l'Arrondissement soit sollicité pour trouver un slogan qui pourrait être affiché à l'arrière de véhicules municipaux ;
 - que ce point soit revu, par la suite, à une prochaine réunion du Comité.

La réunion prend fin à 11h30